

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Veterans Affairs Canada
Procurement & Contracting –
Attn: Sine MacAdam
sine.macadam@veterans.gc.ca

**AMENDMENT - REQUEST FOR
PROPOSAL**

**MODIFICATION - DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal To: Veterans Affairs Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

**Proposition aux: Anciens Combattants
Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s)

**Instructions: See Herein
Instructions : Voir aux présentes**

Comments - Commentaires

This requirement contains a security requirement

**Vendor/Firm Name and address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office – Bureau de distribution
Veterans Affairs Canada
Procurement & Contracting
Charlottetown, PEI
Canada

Title – Sujet ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ – MONUMENTS COMMÉMORATIFS CANADIENS À L'ÉTRANGER, FRANCE ET BELGIQUE	
Solicitation No. – N° de l'invitation 3000760918	Date 2023-08-25
AMENDMENT 004	
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG -	
File No. – N° de dossier 1000507727	CCC No. / N° CCC - FMS No. / N° VME
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 14 :00 PM on – le 2023-09-06	
Time Zone Fuseau horaire Heure avancée de l'est HAE	
F.O.B. - F.A.B. <i>Plant-Usine:</i> <input type="checkbox"/> <i>Destination:</i> <input type="checkbox"/> <i>Other-Autre:</i> <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Sine MacAdam	Buyer Id – Id de l'acheteur msmacada
Telephone No. – N° de téléphone : (902) 626-5288	FAX No. – N° de FAX N/A
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction :	
See Herein	

Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification de l'invitation

Titre: Évaluation de l'accessibilité – Monuments Commémoratifs Canadiens à l'étranger, France et Belgique

Modification de l'invitation 004

1. Cette l'invitation à soumissionner est par la prète modifié afin de fournir les questions et réponses suivantes et

Question 11

Pourquoi l'évaluation ne s'appuie-t-elle pas sur le Code nationale du bâtiment 2020 et la norme CSA B651-23, qui sont les versions les plus récentes de ces normes de conception et de construction? L'annexe D de la Directive sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor exige d'utiliser la plus récente version de la norme CSA B651. Normes d'accessibilité Canada (NAC) a travaillé avec le comité technique de CSA B651 afin d'harmoniser certaines des exigences techniques qui seront incluses dans la prochaine norme de conception accessible pour l'environnement bâti de NAC. Si nous avons le choix, pouvons-nous utiliser les plus récentes versions pour l'évaluation?

Réponse 11

Les plus récentes versions des deux normes doivent être utilisées. Consultez la version révisée de l'Énoncé des travaux datée du 22 août 2023, et plus précisément la section 2.3.1 qui porte sur les normes.

Question 12

Les sites actuels sont-ils accessibles aux personnes utilisant des appareils d'aide à la mobilité sur roues? Les principales zones de visiteurs, les toilettes, etc., sont-elles accessibles aux sites de Vimy et de Beaumont-Hamel? Les tranchées ou les souterrains sont-ils accessibles?

Réponse 12

Les deux centres d'accueil sont de construction relativement récente et sont accessibles aux personnes utilisant des appareils d'aide à la mobilité sur roues. Les 11 autres sites en Belgique et en France sont des monuments commémoratifs autonomes, sans infrastructure connexe. Il est probable que certains de ces sites comportent des obstacles entravant l'accès pour les visiteurs utilisant un appareil d'aide à la mobilité sur roues ou éprouvant des problèmes de mobilité.

Il est également probable que les tranchées et les tunnels se trouvant au Mémorial national du Canada à Vimy ou au Mémorial terre-neuvien de Beaumont-Hamel soient difficilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite. De plus, l'ensemble des sites posera probablement certaines difficultés d'accès pour les personnes ayant d'autres besoins en matière d'accessibilité, y compris, sans s'y limiter, les personnes ayant une déficience visuelle.

DELETE :

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

INSERT:

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX, modifié 22 août 2023

Toute les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.
Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Nom: Sine MacAdam

No de telephone: 902 626 5288
Adress courriel: sine.macadam@veterans.gc.ca

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Modifié 22 août 2023

ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ – MONUMENTS COMMÉMORATIFS CANADIENS À L'ÉTRANGER, FRANCE ET BELGIQUE

1. PORTÉE

1.1. Objectif

Anciens Combattants Canada (ACC) a besoin de services pour réaliser une vérification de l'accessibilité des monuments commémoratifs du Canada à l'étranger, qui permettra de comprendre le large éventail des besoins et des obstacles auxquels font face les visiteurs et les employés sur les lieux de ses 13 monuments commémoratifs en France et en Belgique, et de répondre à ces besoins et obstacles. Cette évaluation doit cerner les obstacles vécus par les visiteurs et les employés, y compris tout élément physique, architectural ou technologique qui entrave la participation pleine et égale à la société des personnes ayant une déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle ou une limitation fonctionnelle. De plus, les besoins des autres visiteurs doivent également être pris en compte, notamment ceux des familles, des communautés 2ELGBTQI+ et autres. Les principaux résultats attendus de ces évaluations sont de fournir une base de référence en matière d'accessibilité et de définir les points à améliorer et les priorités à cet égard.

1.2. Contexte

Par le Décret du Conseil privé 1965-688, et en vertu de l'article 5 de la *Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants*, le ministre des Affaires des anciens combattants s'est vu confier la responsabilité des monuments commémoratifs canadiens à l'étranger et du parc à Vimy.

Par l'intermédiaire de la Direction générale de la commémoration, Anciens Combattants Canada a confié cette responsabilité à la Direction des opérations internationales qui supervise l'intendance et l'exploitation de 15 monuments commémoratifs en Europe (Royaume-Uni, Belgique, France et Turquie).

En ce qui concerne les monuments commémoratifs du Canada à l'étranger, les Opérations internationales sont responsables, entre autres, de ce qui suit :

- gestion des biens et des ressources culturelles;
- expérience des visiteurs;
- sensibilisation et éducation;
- entretien et améliorations.

De plus, le Mémorial national du Canada à Vimy et le Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel, deux lieux historiques nationaux, reçoivent ensemble environ 900 000 visiteurs par an et plus de 45 étudiants canadiens de niveau postsecondaire fournissent des services d'interprétation en tant que guides sur des sites commémoratifs en France.

2. BESOIN

L'entrepreneur est tenu de visiter et d'évaluer l'accessibilité des 13 monuments commémoratifs en France et en Belgique. L'entrepreneur devra examiner les monuments commémoratifs selon les points de vue de l'expérience des visiteurs et de l'expérience des employés.

2.1. Portée des travaux

ACC fournira à l'entrepreneur des renseignements généraux sur les monuments commémoratifs du Canada à l'étranger, la gamme d'activités qu'on y offre, leurs publics principaux et leurs objectifs

d'expérience des visiteurs. L'entrepreneur est responsable d'examiner, de rechercher et de comprendre le matériel fourni et les normes d'accessibilité (voir ci-dessous la section 2.3.1 – Normes).

Le tableau 1 est un résumé des délais estimés pour les visites. L'entrepreneur effectuera les visites sur place suggérées selon les modalités suivantes (à déterminer en collaboration avec le chargé de projet et la Direction générale des opérations internationales d'ACC).

Commented [MM](e1): Do we have links for these standards?

Tableau 1 : Sites

Numéro	Lieu	Nombre de sites	Nombre estimé de jours/nuits	Site
1	Belgique	4	2 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Mémorial terre-neuvien à Courtrai • Mémorial canadien à la cote 62 (Bois du Sanctuaire) • Mémorial canadien à Passchendaele • Mémorial canadien à Saint-Julien
2	France	7	4 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Mémorial canadien à Bois de Bourlon • Mémorial canadien à Courcelette • Mémorial canadien à Dury • Mémorial terre-neuvien à Gueudecourt • Mémorial canadien à Le Quesnel • Mémorial terre-neuvien à Masnières • Mémorial terre-neuvien à Monchy-le-Preux
3	France	2	2 jours par site 4 jours au total	<ul style="list-style-type: none"> • Mémorial national du Canada à Vimy • Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel

L'entrepreneur procédera à une évaluation sur place de chaque site commémoratif et remettra un rapport à ACC. Dans le rapport, l'entrepreneur présentera pour chaque site, sous forme de tableau, les obstacles à l'accessibilité propres aux visiteurs, et un second tableau qui indiquera les obstacles propres aux employés.

En ce qui concerne l'expérience des visiteurs, l'entrepreneur est tenu de fournir les renseignements suivants pour chaque site :

- Les normes par rapport auxquelles les sites ont été évalués.
- Les obstacles auxquels font face les visiteurs, y compris, mais sans s'y limiter, sur les plans du langage, de la mobilité et des capacités sensorielles (ouïe, vision), de la souplesse et de la dextérité, des niveaux de développement et des besoins mentaux et psychologiques.
- Les obstacles auxquels font face les visiteurs ainsi que les lacunes rencontrées tout au long du cycle de l'expérience du visiteur (c'est-à-dire à l'arrivée, durant la visite et au départ).
- Les possibilités et des recommandations pour permettre un meilleur accès.
- Une liste classée par ordre de priorité des mesures proposées à court et à long terme.
- Une présentation des conclusions, des mesures proposées et des priorités à l'équipe de la Direction générale des opérations internationales.

En ce qui a trait à l'accessibilité pour les employés à Vimy et à Beaumont-Hamel, l'entrepreneur est tenu de fournir les renseignements suivants pour chaque site :

- Les normes par rapport auxquelles les sites ont été évalués.
- Les obstacles auxquels font face les employés, y compris, mais sans s'y limiter, sur les plans du langage, de la mobilité et des capacités sensorielles (ouïe, vision), de la souplesse et de la dextérité, des niveaux de développement et des besoins mentaux et psychologiques.
- Les possibilités et des recommandations pour permettre un meilleur accès.
- Une liste classée par ordre de priorité des mesures proposées à court et à long terme.

- Une présentation des conclusions, des mesures proposées et des priorités à l'équipe de la Direction générale des opérations internationales.

2.2. Produits livrables et critères d'acceptation

2.2.1. Évaluation de l'accessibilité de l'expérience du visiteur

Pour l'évaluation de l'expérience du visiteur, la vérification commencera à partir du point d'arrivée sur le site. Il faut examiner les transports par autobus, voiture, moto, vélo ou à pied, le cas échéant.

Une visite typique de l'un des monuments commémoratifs comprend les éléments clés suivants :

- Expérience d'arrivée
 - Arrivée sur le site en véhicule motorisé (autobus, voiture, moto), en vélo ou à pied.
 - Activités autonomes
 - Comme la plupart des monuments commémoratifs servent à marquer des événements historiques de l'expérience du Canada et de Terre-Neuve lors de la Première Guerre mondiale, les sites ne contiennent pas de centres d'accueil ou de commodités. Ainsi, les activités autonomes de certains sites se limitent à des panneaux d'interprétation ou à des récits de bataille téléchargeables. Cependant, les visiteurs peuvent choisir de mener des activités autonomes au Mémorial national du Canada à Vimy (à l'exception des visites des tunnels [passage souterrain]) et au Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel.
 - Services aux visiteurs (applicable uniquement aux deux lieux historiques nationaux : le Mémorial national du Canada à Vimy et le Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel)
 - Centre d'accueil (y compris des expositions et des affichages).
 - Visites guidées : Une visite guidée dans les tranchées et les tunnels (passage souterrain) préservés de la Première Guerre mondiale qui peut être adaptée aux besoins et aux désirs du groupe.
 - Une visite autonome du mémorial de Vimy lui-même; des visites autoguidées et des brochures sont disponibles pour le mémorial et les tranchées.

Nœuds clés de l'expérience des visiteurs (Vimy)

Centre d'accueil (Vimy) : les visiteurs arrivant par divers moyens de transport peuvent visiter les expositions et les affichages du centre d'accueil de manière autonome ou guidée, ou se rendre à l'une des visites autonomes des systèmes de tranchées.

- Passage souterrain Grange : Les visites des tunnels (passage souterrain) doivent être guidées.
- Mémorial de Vimy : Les visiteurs peuvent visiter le monument commémoratif, ainsi que d'autres monuments commémoratifs sur le lieu, soit de manière autonome, soit avec un guide présent lors de certaines périodes de la journée.
- Cimetières : Bien qu'il existe un certain nombre de cimetières sur les sites et aux alentours, ils relèvent de la responsabilité de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth (CSGC) et sont entretenus par elle et, à ce titre, ne font pas partie de cette évaluation de l'accessibilité.

Éléments d'infrastructure soutenant l'expérience du visiteur (Vimy)

- Centre d'accueil
- Expositions et affichages
- Toilettes
- Parcours
- Signalisation
- Tranchées et tunnels préservés (passage souterrain)

Nœuds clés de l'expérience des visiteurs (Beaumont-Hamel)

- Centre d'accueil (Beaumont-Hamel) : les visiteurs arrivant par divers moyens de transport peuvent visiter les expositions et les présentations du centre d'accueil de manière autonome ou guidée, ou se rendre à l'une des visites autonomes des systèmes de tranchées et du champ de bataille.
- Mémorial de Beaumont-Hamel : Les visiteurs peuvent visiter le monument commémoratif, ainsi que d'autres monuments commémoratifs sur le site, de manière autonome ou guidée.
- Cimetières : Bien qu'il existe un certain nombre de cimetières sur les sites et aux alentours, ils relèvent de la responsabilité de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth (CSGC) et sont entretenus par elle et, à ce titre, ne font pas partie de cette évaluation de l'accessibilité.

Éléments d'infrastructure soutenant l'expérience du visiteur (Beaumont-Hamel)

- Centre d'accueil
- Expositions et affichages
- Toilettes
- Parcours
- Signalisation
- Tranchées préservées

Une évaluation de l'accessibilité permettra de cerner les obstacles qui empêchent les visiteurs de profiter pleinement des monuments commémoratifs du Canada à l'étranger et du programme d'expérience du visiteur d'Anciens Combattants Canada.

2.2.2. Évaluation de l'accessibilité pour les employés

En plus de l'évaluation de l'accessibilité concernant l'expérience du visiteur, il est nécessaire d'évaluer l'infrastructure du Mémorial national du Canada à Vimy et du Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel du point de vue de l'accessibilité des employés.

Le tableau 2 est un résumé des infrastructures et des bâtiments situés au Mémorial national du Canada à Vimy et au Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel. Anciens Combattants Canada est responsable de 17 bâtiments sur ces deux sites.

Tableau 2 : Infrastructures et bâtiments, Mémorial national du Canada à Vimy et Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel

Numéro	Type de bâtiment	Vimy	Beaumont-Hamel (BH)	Remarques
1	Centre d'accueil	X	X	Des bureaux supplémentaires situés au 2 ^e étage du centre d'accueil de Vimy. Les bureaux de Beaumont-Hamel sont situés au rez-de-chaussée.
2	Bâtiment administratif	X		Les bureaux de Beaumont-Hamel sont situés dans le centre d'accueil
3	Résidence		X	
4	Garage	X	X	
5	Installations du jardinier du site	X	X	
6	Atelier	X		
7	Kiosque des guides		X	
8	Poste de sécurité	X		
9	Bâtiment des installations électriques	X	X	

10	Bâtiment d'entreposage/centre de formation	X		
11	Hangar/entrepôt	X		
12	Bloc sanitaire du monument	X		
13	Bloc sanitaire des tranchées et kiosque des guides	X		

Alors que les centres d'accueil doivent être évalués à la fois du point de vue des visiteurs et des employés, les bâtiments restants ne doivent être évalués que du point de vue de l'accessibilité pour les employés et les ressources sous-traitées.

2.3. Tâches

Les responsabilités de l'entrepreneur sont les suivantes :

- Effectuer une évaluation de l'accessibilité de l'expérience d'arrivée, des principaux éléments de prestation de services (accueil et visites guidées), des expériences autonomes, de l'expérience du centre d'accueil (y compris les expositions et les affichages), de l'expérience des monuments commémoratifs, des tranchées et des tunnels (Vimy), de l'expérience des tranchées (Beaumont-Hamel) et des commodités de soutien.
- Effectuer une évaluation de l'infrastructure d'Anciens Combattants Canada au Mémorial national du Canada à Vimy, y compris les tranchées et tunnels préservés (passage souterrain) et de l'infrastructure située au Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel, y compris les tranchées préservées.
- L'entrepreneur fournira l'ébauche du rapport (reflétant à la fois l'expérience du visiteur et l'expérience de l'employé) en format MS Word aux fins de commentaires avant de soumettre un rapport final. Les ébauches de rapport sont dues le 29 février 2024. Tous les rapports doivent être en anglais et suivre les lignes directrices suivantes en matière d'accessibilité pour les rapports : [Ligne directrice sur l'utilisabilité de la technologie de l'information \(TI\) par tous](#) et [Présentations PowerPoint accessibles - Boîte à outils d'accessibilité numérique / Espace de partage \(canada.ca\)](#).
- L'entrepreneur fournira un rapport annoté exhaustif en format MS Word de l'évaluation avec des photos et des recommandations clés pour chacune des composantes évaluées des expériences des visiteurs et des employés mentionnées ci-dessus. Toute recommandation formulée devrait se voir attribuer une cote de priorité afin d'aider à la planification du travail qui s'ensuivra. Le rapport final doit être remis d'ici au 29 mars 2024.
- L'entrepreneur présentera virtuellement ses conclusions et ses recommandations à ACC en utilisant MS Teams. La présentation virtuelle doit utiliser les pratiques exemplaires en matière de présentation accessible. La présentation virtuelle doit inclure un sommaire, divisé (onglets) par site, mettant en évidence les obstacles du point de vue des visiteurs et des employés pour l'équipe du personnel des Opérations internationales; cette présentation fera partie d'une réunion d'équipe et sera suivie d'une séance de questions-réponses pour terminer. La présentation virtuelle doit avoir lieu avant le 29 mars 2024.
- L'entrepreneur est responsable de la gestion de ses frais de transport aérien, d'hébergement, de repas, de transport terrestre et d'assurance voyage.
- L'entrepreneur doit s'assurer qu'il dispose du personnel et des documents pertinents pour exécuter ce contrat.

2.3.1 Normes

Anciens Combattants Canada élabore et met à jour des normes et des lignes directrices pour les produits, les services et les aménagements de l'expérience des visiteurs. De plus, nous souhaitons que l'entrepreneur décèle les possibilités qui pourraient ne pas être couvertes par les normes ci-dessous :

- Code national du bâtiment du Canada (2020) : [Code national du bâtiment – Canada 2020 - Conseil national de recherches Canada](#)
- Directive sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor (2021) : [Directive sur la gestion des biens immobiliers - Canada.ca](#)
- Groupe CSA, Conception accessible pour l'environnement bâti (2023) : [CSA/ASC B651:23. Conception accessible pour l'environnement bâti \(csagroup.org\)](#)
- Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada (Deuxième édition)
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) : <https://www.historicplaces.ca/media/18081/81468-parks-s+g-fre-web2.pdf> ([historicplaces.ca](#))
- EN 17210, Accessibilité et utilisabilité de l'environnement bâti - Exigences fonctionnelles [BS EN 17210:2021 Accessibility and usability of the built environment. Functional requirements - European Standards \(en-standard.eu\)](#)
- Accessible Tourism (EU) : [Accessibility \(europa.eu\)](#)

Conformément à la Directive sur la gestion des biens immobiliers du SCT, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les travaux sont conformes aux exigences de l'administration locale. En conséquence, les normes nationales ou réglementaires du pays hôte concernant les codes du bâtiment, les normes environnementales et les normes culturelles et patrimoniales, par exemple, doivent également être respectées. Cela comprend la norme EN 17210, Accessibilité et utilisabilité de l'environnement bâti - Exigences fonctionnelles ainsi que la norme Accessible Tourism (norme européenne).

2.3.2 Exigences relatives aux langues officielles

L'entrepreneur fournira les rapports, les modèles et les présentations en anglais.

2.3.3 Exigences relatives aux déplacements

L'entrepreneur est responsable d'obtenir et de gérer ses billets d'avion, son hébergement, ses repas, ses transports terrestres et son assurance voyage pour son séjour en France et en Belgique afin de procéder à l'évaluation de l'accessibilité des sites répertoriés dans le tableau 1 de l'EDT.

2.4. Soutien fourni par Anciens Combattants Canada

ACC fournira et sera responsable de ce qui suit en vertu du contrat :

- Une séance d'orientation pour les visiteurs et visites guidées complètes au Mémorial national du Canada à Vimy et au Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel.
- Du personnel disponible pour répondre aux questions.
- Des cartes et tout document justificatif demandé.
- L'approbation finale de tous les travaux.

2.5. Délais et dates de livraison

Les travaux doivent être terminés au plus tard le 29 mars 2024.

Tableau 3 : Calendrier des produits livrables

Produit livrable	Calendrier	Remarques
Recherche	Été 2023	Commencer dans les deux semaines suivant l'attribution du contrat.

Visites sur place <ul style="list-style-type: none"> Lieu: Belgique, 4 monuments commémoratifs Lieu : France, 9 monuments commémoratifs 	Été/automne 2023	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations de l'accessibilité sur place. 2 sites en France sont des lieux historiques nationaux qui comportent 17 bâtiments ainsi que des terrains de champ de bataille préservés, y compris des tranchées et des tunnels.
Ébauches de rapport et d'évaluation du site	Achévé d'ici le 29 février 2024	Pour examen et commentaires par ACC. ACC fournira une réponse dans un délai de 5 jours ouvrables.
Rapport final, évaluation finale du site et présentation	Achévé d'ici le 29 mars 2024	

3.0 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET GESTION DE L'INFORMATION

Demands de renseignements

Si l'entrepreneur reçoit une demande de renseignements d'un tiers, il en informera le chargé de projet. Après avoir consulté le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'ACC, le chargé de projet indiquera à l'entrepreneur comment gérer la demande.

Propriété des renseignements

L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les données qui sont recueillies, utilisées, traitées, manipulées, stockées et créées aux fins du respect des exigences du contrat, peu importe le format, demeurent sous la propriété et le contrôle d'Anciens Combattants Canada (ACC).

L'entrepreneur reconnaît que toutes les données appartenant à ACC sont gérées conformément à toutes les lois applicables du gouvernement du Canada.

À l'exécution des exigences finales du contrat, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les renseignements appartenant à ACC sont transférés ou éliminés, conformément à un processus approuvé par le chargé de projet et la Gestion de l'information d'ACC.

Non-divulgalion des renseignements d'Anciens Combattants Canada

L'entrepreneur convient que tous les renseignements créés ou utilisés pour satisfaire aux exigences du présent contrat demeurent sous la propriété et le contrôle d'Anciens Combattants Canada (ACC). L'entrepreneur ne divulguera aucune information appartenant à ACC à un tiers pour quelque raison ou fin que ce soit. Cela s'applique à la fois pendant et après la période du contrat.